

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 6 octobre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Nicolas ISNARD - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-014-18488/25/BM

■ Approbation d'une convention avec l'Etat fixant les modalités de réalisation et de financement des travaux nécessaires à la création d'un nouveau poste de commandement sécurité au sein de la Préfecture des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'extension du réseau de Tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place 4 Septembre 141519

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° TRA 018-5108/18/CM du 13 décembre 2018, le Conseil de la Métropole a approuvé le programme de l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place du 4 Septembre.

Le projet, inscrit au Plan de Mobilité 2020-2030 de la Métropole, approuvé le 16 décembre 2021, figure parmi les projets prioritaires du volet Mobilité du Plan « Marseille en Grand ».

Par délibération n°MOB-002-17807/25/BM du 26 juin 2025, le Bureau de la Métropole a approuvé la demande d'ouverture de l'enquête publique unique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à l'Autorisation Environnementale pour l'extension du réseau de tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place du 4 Septembre.

Cette extension de la ligne du Tramway T2 comprend la création d'une plateforme de tramway sur un linéaire d'environ 2,1 km, ainsi que les aménagements de voiries connexes contribuant à l'insertion du tracé dans un tissu urbain dense. L'extension débute en se connectant au réseau existant rue de Rome, au niveau de la place de Rome, se prolonge le long de la Préfecture, puis emprunte le boulevard Paul Peytral, le Cours Pierre Puget, le boulevard de la Corderie, l'avenue de la Corse et se termine au niveau de la place du 4 Septembre.

A ce jour, l'accès principal de la Préfecture des Bouches-du-Rhône se situe boulevard Paul Peytral. L'insertion de la plateforme de tramway au droit de la Préfecture, sur le boulevard Paul Peytral contraint le fonctionnement journalier de cet accès. Dès lors, et afin de maintenir un accès courant et sécurisé à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, des études préalables ont été menées pour déterminer une solution permettant de garantir une bonne insertion de la plateforme tramway tout en assurant un accès à la Préfecture conforme aux contraintes techniques de celle-ci.

A l'issue desdites études, il apparaît que le déplacement de l'entrée principale de la Préfecture du boulevard Paul Peytral vers la rue Sylvabelle permettrait de répondre à l'ensemble des enjeux en présence. Cette opération nécessite la création d'un nouveau poste de commandement sécurité sous le porche situé rue Sylvabelle, impliquant la réalisation de travaux d'aménagement, l'équipement du nouveau poste ainsi que la création d'un nouveau local pour les chauffeurs.

Pour ce faire, l'établissement d'une convention avec l'Etat, maître d'ouvrage de l'opération liée à la création du nouveau PC sécurité, est nécessaire afin de définir les modalités de réalisation et de financement des travaux susmentionnés. Le coût total de cette opération est estimé à 601 667 euros HT. Il est porté exclusivement par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 relative à la délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TRA 018-5108/18/CM du 13 décembre 2018, approuvant le programme du tramway et la révision de l'affectation de l'opération d'investissement de l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre ;
- La délibération n° MOB-002-17807/25/BM du 26 juin 2025 approuvant la demande d'ouverture de l'enquête publique unique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à l'Autorisation Environnementale pour l'extension du réseau de tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place du 4 Septembre.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la réalisation du projet d'extension du tramway T2 de la rue de Rome à la place du 4 Septembre requiert de déplacer l'entrée principale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, du boulevard Paul Peytral vers la rue Sylvabelle ;
- Que ce déplacement nécessite la création d'un nouveau poste de commandement sécurité ;
- Qu'il y a lieu d'établir une convention avec l'Etat afin de déterminer les modalités de réalisation et de financement des travaux nécessaires à la création d'un nouveau poste de commandement.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etat fixant les modalités de réalisation et de financement des travaux nécessaires à la création d'un nouveau poste de commandement sécurité au sein de la Préfecture des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'extension du réseau de Tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place du 4 Septembre.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Transports, en section d'investissement : autorisation de programme n°G120P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°180608200D, « EXTENSION TRAM RUE DE ROME VERS PLACE 4 SEPTEMBRE MERE ».

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, Infrastructures, Voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Construire des réseaux de transports » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7DTGHT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS